



PREFECTURE DU NORD

**Direction des relations
avec les collectivités territoriales**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**REALISATION D'OUVRAGES SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE DANS LES CONDITIONS
ETABLIES PAR LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Construction d'un parc photovoltaïque sur les communes de NIERGNIES et SERANVILLERS-FORENVILLE

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013, une enquête publique aura lieu du **lundi 23 décembre 2013 au vendredi 31 janvier 2014 à 12h00** concernant la construction d'un parc photovoltaïque sur les communes de NIERGNIES et SERANVILLERS-FORENVILLE.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête ainsi que l'étude d'impact du projet et l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet en mairies de NIERGNIES et de SERANVILLERS-FORENVILLE aux heures habituelles d'ouverture des mairies.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Nord, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière.

Le siège de l'enquête étant la mairie de NIERGNIES, pendant la durée de l'enquête, des observations écrites pourront être adressées au commissaire enquêteur en mairie de NIERGNIES pour y être annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné par le vice-président du Tribunal Administratif de LILLE pour conduire l'enquête est Monsieur Pierre COUCHE, principal de collège en retraite.

Le commissaire enquêteur suppléant nommé par le vice-président du Tribunal administratif de LILLE est Monsieur André LE MORVAN, ingénieur CNAM en retraite.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations en mairie de NIERGNIES, aux jours et heures suivants :

**Lundi 23 décembre 2013 de 9h00 à 12h00
Vendredi 31 janvier 2014 de 9h00 à 12h00**

et en mairie de SERANVILLERS-FORENVILLE :

**Jeudi 2 janvier 2014 de 14h00 à 17h00
Samedi 4 janvier 2014 de 9h00 à 12h00
Mercredi 22 janvier 2014 de 14h00 à 17h00**

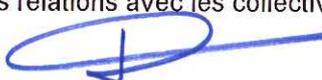
A l'issue de l'enquête puis de l'instruction le préfet du Nord rendra sa décision sur les demandes de permis de construire.

Le rapport qu'établira le commissaire enquêteur pour relater le déroulement de l'enquête et examiner les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées, pourront être consultés par les personnes intéressées en mairies de NIERGNIES et de SERANVILLERS-FORENVILLE durant 1 an à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés et tenus à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : www.nord.gouv.fr rubrique "Annonces et Avis".

Toute information peut être demandée auprès du responsable du projet :

Société ENERTRAG PV III SAS
Madame Lucie GOBIN
4-6 rue des Chauffours-CAP CERGY-Bâtiment B
95015 CERGY PONTOISE

Pour le préfet et par délégation,
La directrice des relations avec les collectivités territoriales,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Eliane DEL DIN